

Communiqué de Presse

Unité de Communication de l'Assemblée parlementaire

Réf: 492f07

Tel: +33 3 88 41 31 93

Fax : +33 3 90 21 41 34

pace.com@coe.int

internet: www.coe.int/press



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

La tenue d'élections libres et équitables est la condition principale d'une évolution démocratique, déclare le Président de l'APCE à Bakou

Strasbourg, 09.07.2007 - Une prospérité et un développement durables ne sont pas possibles sans le respect des valeurs fondamentales de la démocratie, des droits de l'homme et de la prééminence du droit, a déclaré René van der Linden, Président de l'APCE, à la fin de sa visite des 8-9 juillet 2007 en Azerbaïdjan.

Le Président a notamment souligné l'importance d'élections libres et démocratiques, qui sont la base de tout système démocratique. C'est pourquoi, il est essentiel que l'élection présidentielle de 2008 se tienne conformément aux normes du Conseil de l'Europe et qu'elle se distingue véritablement des élections législatives de 2005.

M. Van der Linden a invité les autorités à intensifier leur coopération avec le Conseil de l'Europe pour améliorer la législation électorale, notamment en ce qui concerne la composition et le fonctionnement des commissions électorales et les droits des observateurs.

La liberté de manifestation et des médias, le fonctionnement sans entrave des partis politiques et l'indépendance de la justice sont les piliers de la démocratie, a fait observer M. van der Linden. Il faut que les autorités examinent très sérieusement les préoccupations liées aux problèmes existants dans ce domaine et qu'elles prennent les mesures indispensables pour se conformer aux normes du Conseil de l'Europe.

Une attention particulière doit être donnée aux cas de journalistes jetés en prison et d'autres personnes qui auraient été emprisonnées pour des raisons politiques. Ceux qui sont en mauvaise santé devraient être libérés pour raisons humanitaires.

Dans la Résolution 1416 (2005), l'Assemblée estimait que "des parties importantes du territoire azerbaïdjanais demeuraient occupées par les forces arméniennes". "Malheureusement, cette situation n'a pas changé depuis ma dernière visite en 2005", a regretté le Président. Les chefs politiques des deux côtés doivent faire preuve de détermination pour donner un nouvel élan aux négociations. En tout état de cause, il faut que l'Arménie et l'Azerbaïdjan respectent l'engagement qu'ils ont pris lors de leur adhésion au Conseil de l'Europe d'employer uniquement des moyens pacifiques pour régler le conflit.

L'Assemblée contribue aux réformes démocratiques en Azerbaïdjan par le biais de sa procédure de suivi, qui est un outil d'assistance et de dialogue privilégié entre l'APCE et les autorités azerbaïdjanaises, a dit le Président en conclusion.

La visite en Azerbaïdjan était la dernière partie du voyage du Président de l'APCE dans le Sud du Caucase, qui comprenait aussi l'Arménie et la Géorgie.

L'Assemblée comprend 318 membres issus des parlements nationaux des 47 Etats membres.

Président : René van der Linden (Pays-Bas, PPE/DC) - Secrétaire Général de l'Assemblée : Mateo Sorinas.

Groupes politiques : SOC (Groupe Socialiste) ; PPE/DC (Groupe du Parti populaire européen) ; ADLE (Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe) ; GDE (Groupe des Démocrates européens) ; GUE (Groupe pour la Gauche unitaire européenne).